

Déclaration des élus FSU CTA du 23 juin 2016

Monsieur le Recteur.

La mobilisation des salariés, des jeunes, des privés d'emplois, pour le retrait du projet de Loi Travail se poursuit depuis plusieurs semaines. Après la manifestation massive du 14 juin et malgré les tentatives du gouvernement d'assimiler manifestants et casseurs, cette mobilisation ne faiblit pas et reste soutenue par une majorité de l'opinion publique qui en a mesuré les enjeux et les conséquences. La FSU condamne toutes les violences qui se produisent lors des manifestations contre la loi travail. Elle juge indigne l'instrumentalisation par les pouvoirs publics de ces violences à des fins de stigmatisation des salariés et des organisations syndicales. Quant à la tentative du gouvernement d'interdire la manifestation d'aujourd'hui à Paris, la FSU considère qu'il s'agit d'une inacceptable remise en cause d'un droit fondamental : la liberté de manifester. Ces atermoiements ne pourront qu'exacerber les tensions dont le gouvernement portera l'entière responsabilité.

Cette fin d'année est marquée par un soudain réveil gouvernemental sur la réalité de nos salaires, après un sommeil dogmatique bien trop long sur le sujet. La revalorisation du point d'indice actée en deux temps, si elle est louable, demeure pourtant bien insuffisante car elle est loin de combler le retard accumulé en dix ans. En effet, l'augmentation étalée sur 2016 et 2017 de 1,2 % du point d'indice ne permettra pas de compenser la hausse de l'inflation de 7,2 % cumulée depuis le gel du point d'indice.

Les nouvelles carrières et les nouvelles grilles indiciaires des personnels d'enseignement et d'éducation proposées par le ministère constituent un début de revalorisation pour les actifs et les futurs retraités. C'est un premier pas que la FSU acte positivement. Cela doit constituer une première étape vers une revalorisation plus générale pour toutes les catégories de personnel à la hauteur des retards accumulés. Ces nouvelles perspectives de carrière vont se heurter au calendrier électoral révélant le calcul politique : une ambition électoraliste. Pourquoi ne pas avoir commencé ce chantier en 2012 ?

Ce processus, trop étalé dans le temps (4 ans), ne répond toutefois qu'imparfaitement à l'urgence de la revalorisation salariale revendiquée par les personnels et nécessaire pour rendre plus attractives nos professions. Alors que la crise du recrutement persiste dans le second degré et atteint maintenant le premier degré, où il est maintenant fait appel à des contractuels pour palier le manque de personnels, il serait temps d'améliorer significativement les conditions d'exercice du métier.

Cette revalorisation ne saurait faire oublier qu'il y a un peu plus d'un an, le 1^{er} ministre publia le décret sur la réforme du collège au lendemain d'une mobilisation majoritaire d'une profession qui, encore aujourd'hui plus que jamais, dénonce cette réforme dont la démagogie ne parvient pas à masquer son renoncement à toute ambition intellectuelle pour les jeunes, pour la richesse et l'intérêt de nos missions.

La campagne ministérielle contre les enseignements dénoncés comme sélectifs entraîne une mise en extinction de ceux-ci alors qu'il aurait fallu penser la possibilité de leur généralisation. A l'enseignement des lettres classiques, les discours institutionnels préfèrent l'expression « exposition à... ». N'est-ce pas singulièrement manquer d'ambition pour les élèves ?

La réforme est même aujourd'hui remise en cause par ses premiers soutiens. La FCPE, première organisation de parents d'élèves, a adopté une motion à son congrès du 13 au 15 mai dernier disant que « la mise en œuvre de cette réforme, à l'instar de la carte des langues dévoilée le 22 janvier, génère déjà de nombreuses inégalités territoriales. Entre autres, elle participe à l'affaissement du public au profit du privé... L'autonomie accrue des collèges ne doit pas conduire à leur mise en concurrence. »

Est-ce cela, le quinquennat de la priorité à l'éducation ? Celui qui favorise la concurrence de l'enseignement privé ?

Est-ce cela, la priorité à la jeunesse ? La mise en péril de l'hétérogénéité sociale des populations d'élèves dans nos collèges ?

Par ailleurs, des décisions prises en ce moment dans les établissements seront imposées aux TZR, aux contractuels et aux personnels nouveaux dans les collèges suite au mouvement intra. La liberté pédagogique est-elle reléguée au musée des valeurs perdues de notre métier ?

Concernant la mise en place de nouveaux programmes, l'école élémentaire aura aussi des nouveaux programmes à mettre en œuvre à la rentrée 2016 sans aucun temps de formation proposé. Dans l'académie, Monsieur le recteur a décidé des 4 et 5 juillet pour continuer la préparation de la rentrée dans les collèges. Dans le primaire, rien n'est proposé aux collègues : les enseignants du primaire seront contraints de se former sur leur temps libre ! Pourquoi un temps banalisé n'est pas en place pour les enseignants du premier degré ?

La fermeture du collège Bienvenu Martin à Auxerre, établissement qui venait d'être confirmé dans le réseau des établissements en éducation prioritaire de l'académie est un non sens. Nous vous demandons, Monsieur le Recteur, de prendre position contre cette fermeture. Ces fermetures d'établissement, particulièrement en éducation prioritaire et dans les zones rurales sont de plus en plus importantes au niveau national, impactant considérablement le maillage du service public d'éducation, affaiblissant le service public au profit de l'enseignement privé.

Ce CTA examinera le bilan du PAF 2015-2016 et les évolutions 2016-2017. La FSU dressera un bilan qualitatif des formations à la réforme du collège. D'ores et déjà, nous observons l'évolution en hausse constante et inquiétante de la part des candidatures à public désigné. De même, la mise en place de ce que vous appelez le temps 2 de la réforme introduit une désignation des candidatures par les chefs d'établissements. Nous contestons la méthode retenue pour les inscriptions à ces formation où c'est le chef d'établissement qui va décider en réalité (on est passé en quelques années de formations essentiellement décidées par les collègues à des formations décidées par les chefs d'établissement). Pour terminer sur ce point, nous souhaitons soumettre à votre sagacité les intitulés suivants :

Comment reconnaître une progression spiralaire en arts plastiques.

Comment construire la compétence Echanger, partager, argumenter, débattre : définir à chaque niveau du cycle une problématique de séquence qui donne du sens aux apprentissages, élaborer des activités favorisant le débat, la dimension collaborative et coopérative dans le travail des élèves relatif à la perception et à la production du sonore...

A l'inverse de produire du sonore, cela laisse sans voix. A contrario les formations en histoire géographique sont centrées sur des mises à jour des connaissances scientifiques. Pourquoi un tel écart dans les contenus des stages disciplinaires ?

L'application des textes sur le redoublement fait disparaître le rôle de conseil des professeurs réunis en conseil de classe. Les conséquences sont particulièrement sensibles en fin de troisième ou de seconde. Il est évident que cette mesure a pour enjeu de faire des « économies » et de « fluidifier » le passage en Seconde GT. Réduire, voire supprimer le redoublement en Seconde, ferait évidemment diminuer les effectifs en Seconde, et « passer » plus vite les élèves au lycée. Cette politique de gestion de flux permettrait donc probablement de faire face à la hausse démographique sans créer de postes supplémentaires. L'application du décret de 2014 sur les niveaux de troisième et de seconde semble largement improvisé, avec conséquences potentiellement graves, et qui révèlent les contradictions actuelles du lycée.

Cette mesure affaiblit objectivement le « pouvoir » des personnels (en particulier des enseignants) de peser sur l'orientation des élèves, mais aussi, au quotidien dans la classe, dès l'an prochain, leur capacité de mise au travail des élèves et risque de générer un sentiment d'impuissance aggravé chez les enseignants.

Cette mesure risque de leurrer les élèves sur leurs capacités de réussite avec un « passage automatique » dont la certitude peut faire croire aux élèves que l'échec dans les apprentissages n'est pas rédhibitoire pour "cheminer" dans le système scolaire, et que les exigences des enseignants ne sont pas vraiment fondées.

La FSU demande un bilan précis :

-comparaison des décisions des conseils de classe et de la décision finale des familles

- -comparaison des vœux 1 des élèves et de la décision finale des familles
- -comparaison du nombre de doublements en 2015 et 2016
- -comparaison du nombre d'orientations en LP en 2015 et 2016

Cette année, les lycées n'ont pas été dotés à hauteur de leurs besoins à cause de la mise en place de la réforme du collège.

Dans les lycées, nous avons en janvier et en mars fait remonter les inquiétudes des établissements sur les effectifs en classes de terminales. Les incertitudes demeurent quant au comportement des recalés au Baccalauréat. Le rectorat s'engage-t-il pour redonner les moyens de création de divisions supplémentaires en terminales ?

Une délégation du Lycée Hippolyte-Fontaine a été reçue hier après-midi au Rectorat. La FSU soutient les demandes des personnels de l'établissement dont la situation est particulière à plusieurs égards sur le bassin de Dijon.

Pour la voie professionnelle, la FSU s'interroge sur les finalités de la circulaire « *Réussir l'entrée au lycée professionnel* », Concernant la mesure de convention de jumelage Collège/LP et Collège/CFA : les liaisons Collège/LP existant déjà ,cette mesure a surtout pour objectif d'obliger les collèges à établir des liens avec les CFA, et ainsi augmenter la concurrence entre le service public d'éducation et l'apprentissage, et à augmenter la porosité entre les deux systèmes.

Quant à la réaffectation des élèves en octobre pour leur permettre d'entrer dans la filière réellement choisie, cela nous semble bien illusoire, car aucune place supplémentaire ne sera créée et cette meseure ne pourra donc s'appliquer qu'à très peu d'élèves.

La mise en place d'une semaine banalisée pour préparer les élèves la période de formation en entreprise peut prêter à sourire car cette préparation fait pleinement partie de la formation des élèves de Bac Pro depuis toujours.

La FSU se félicite cependant de la suppression des CCF en classe de seconde.

Concernant plus précisément l'académie de Dijon, la FSU s'indigne des pressions exercées sur les collègues lors des journées « dites » d'harmonisation, les poussant à mettre systématiquement la moyenne aux candidats et mettant ainsi gravement en péril la valeur du diplôme.

Le bilan social montre les inégalités salariales dans toutes les catégories au détriment des femmes qui ont un indice de rémunération moins élevée.

A cet effet, la FSU demande que les attributions des IMP soient communiquées : les types de missions existant dans les établissements, le nombre des missions, les taux attribués, le volume des heures de décharge. Nous souhaitons également connaître la répartition des missions particulières par genre.

Le prochain rendez vous pour les personnels, c'est le groupe de travail d'affectation des TZR. A cet effet, la FSU demande :

- une liste actualisée des BMP et des couplages entre ces BMP qui servira de base de travail au rectorat
- les projets d'affectations des TZR avec leurs préférences et leurs barèmes à l'intra,

Concernant les compléments de service, la FSU souhaiterait savoir qui prendra l'initiative de désigner l'agent et comment sera matérialisé cette désignation ?